

i.A.22.14.7.3.-CB/BRS

Bern, den 26. Juni 1989

VERTRAULICHInformations hebdomadaires 26/89

<u>Index:</u>	<u>Page</u>
1) Visite Kasel (Luxembourg) chez JAC	1
2) ESA: adaption de la participation de la Suisse aux nouveaux programmes de l'Agence	4
3) Kapitalverkehrskodex OECD	6
4) Dringende Interpellation Maître	8
5) Motion Ziegler	15



Visite à Berne de son Excellence l'Ambassadeur Jean-Jacques Kasel, Directeur des Affaires politiques et culturelles au Ministère des affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, le 19 juin 1989

---

A l'invitation du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Klaus Jacobi (J), Monsieur l'Ambassadeur Jean-Jacques Kasel (K), Directeur des Affaires politiques et culturelles du Grand-Duché de Luxembourg, s'est rendu à Berne, le 19 juin 1989, pour une visite de travail. L'Ambassadeur Kasel possédant une grande expérience de la CE, elle a été essentiellement consacrée aux récents développements et aux perspectives de la coopération européenne.

Les sujets suivants ont été abordés lors des entretiens:

## I. Intégration européenne

### 1. Relations CE-AELE

Fort intéressé par les explications de J sur la récente rencontre ministérielle de Christiansand, K souligne l'intérêt de la CE pour le débat en cours au sein de l'AELE. Les 12 s'interrogeant à la fois sur leur taille optimale et sur l'architecture future de leurs relations extérieures, ces deux thèmes seront vraisemblablement à l'ordre du jour d'une réunion "type Gymnich" prévue par la Présidence française en octobre prochain.

### 2. Questions économiques

En ce qui concerne l'union économique et monétaire, K est d'avis que, sans pour autant abandonner l'objectif de l'union économique et monétaire dans son ensemble, il ne serait pas opportun à l'heure actuelle d'isoler la Grande-Bretagne par un forcing. A Madrid, il serait souhaitable de prendre une décision ferme quant à la réalisation de la première étape et une décision politique à propos de la finalité du processus. La fiscalité de l'épargne, depuis le revirement allemand, n'est plus à l'ordre du jour. Cependant, les Français ne manqueront à l'avenir de revenir à la charge avec le 2ème volet de la proposition de la Commission, - la coopération administrative entre autorités fiscales - que les Luxembourgeois conçoivent uniquement dans le cadre d'une procédure pénale.

### 3. Appréciation de la Présidence espagnole

K juge positivement la très ambitieuse présidence espagnole en particulier pour ce qui est de la coopération politique européenne qui est passée du déclaratif à l'opérationnel (Moyen-Orient, organisations internationales, CSCE). Cependant ce sont

les Français qui risquent de récolter les fruits du travail des Espagnols: l'étroite coopération et coordination entre les deux Pays dans le cadre de la Présidence, tout en étant une bonne chose en soi puisqu'elle permet une continuité, risque de profiter avant tout à celui en mesure de réaliser les idées lancées par son prédécesseur.

#### 4. Coopération politique européenne (CPE)

K se félicite de l'excellente coopération des 12 dans ce domaine. Lors d'une récente réunion du Comité politique, il a cru déceler auprès de quelques-uns de ses collègues une certaine irritation face aux pays qui souhaitent profiter des avantages économiques de la CE sans tenir compte de sa dimension politique (référence en particulier à la Suède). L'intégration européenne étant autant politique qu'économique, les 12 entendent à cet égard faire preuve de cohérence dans leurs relations extérieures et attendent des Etats tiers la même cohérence. C'est pourquoi il serait peut-être opportun que la Suisse songe à institutionaliser ses rapports avec la CPE afin qu'on ne puisse un jour lui reprocher un manque d'intérêt pour les questions non économiques qui pourrait la desservir. J précise que la Suisse a jusqu'à maintenant opté pour une rencontre informelle avec la Présidence au niveau Secrétaire d'Etat non par principe mais parce que cette formule pragmatique aboutit au même résultat que les rapports formalisés par échange de lettres des Autrichiens et des Norvégiens.

#### 5. Création d'une agence européenne de l'environnement

J fait état de l'intérêt suisse à participer à part entière aux travaux d'une agence de ce type dès sa création. La question de savoir si une telle agence devrait être instituée à 18 ou d'abord à 12 par un acte de droit communautaire pour être ensuite élargie aux six reste ouverte et n'a pas d'importance cruciale pour la Suisse.

#### 6. UEO

Plutôt qu'à une dame agée ayant subi un lifting, K compare l'UEO à la Belle au bois dormant qui se réveille: l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, le changement d'attitude américain, l'encouragement du président Bush à persévérer et le fait que la "plateforme de sécurité" de l'UEO ait largement inspiré la récente déclaration de l'OTAN marquent ce renouveau. Si d'autres développements - réunion mensuelle des directeurs politico-militaires, co-location entre Bruxelles et Paris, intérêt grandissant du Parlement européen pour les questions de sécurité - sont à prévoir, l'UEO restera avant tout à moyen terme un organe de réflexion, le catalyseur des idées européennes en matière de défense. A long terme par contre il se pourrait fort bien que, constituant l'embryon de la future communauté européenne de défense, elle fusionne avec la CE. L'approche autrichienne, niant une telle possibilité, selon K, apparaît irréaliste.

## II. Relations Est-Ouest

S'il ne croit pas que l'AELE soit l'institution adéquate pour une action d'assistance aux pays de l'Est étant donné la complexité du dialogue qu'elle entretient actuellement avec la CE et qui l'absorbe presque complètement, J souligne l'importance d'une

- 3 -

approche multilatérale dans ce domaine. La question est de savoir quelle enceinte sera la plus propice à un tel exercice: les 18 européens (CE et AELE), le Conseil de l'Europe ou plutôt l'OCDE? Les Suédois souhaitent en faire une opération exclusivement européenne alors que les Suisses préféreraient y associer les Américains et surtout les Institutions de Bretton Woods, car un assainissement des économies de l'Est s'avère indispensable. K transmettra à ses collègues de la CE le souci de la Suisse d'élargir le débat sur ce point car il est important que la CE ne s'isole pas. Si pour le moment l'on assiste avant tout à des actions bilatérales (Mitterrand à Varsovie), la CE entend cependant consolider l'acquis politique par un programme d'assistance coordonné. Il apparaît que le principe d'une coopération avec les USA et les Institutions de Bretton Woods soit accepté. Les deux interlocuteurs sont d'accord pour dire que les pays de l'Est ont besoin d'investissements et de technologies nouvelles leur permettant de raviver leur économie plutôt que de crédits à court terme.

### III. CSCE

K fait état du souci luxembourgeois face à certains développements de la réunion de Paris qui représentent un recul par rapport à l'acquis de Vienne (statuts des ONG, dispositif policier très lourd).

### IV. Opérations de maintien de la paix

Le Luxembourg étant intéressé à participer à certaines opérations de maintien de la paix, K a posé de nombreuses questions à J sur les expériences suisses dans ce domaine (recrutement, formation, financement...).

### V. Relations bilatérales

La Suisse et le Luxembourg étant des partenaires de choix, leurs relations bilatérales sont excellentes.

Un seul nuage: le souhait non satisfait des Luxembourgeois de conclure avec la Suisse un accord de double imposition. Cette dernière accepte volontiers leur invitation à poursuivre le dialogue sur cette question lors d'une réunion d'experts l'automne prochain.

Dans un autre registre K souligne l'importance que la Grand-Duché accorde à la culture et aux échanges culturels. Il souhaite une intensification de ceux-ci avec la Suisse.

Agence spatiale européenne (ESA):  
adaptation de la participation de la Suisse  
aux nouveaux programmes de l'Agence

Au cours de sa séance du 19 juin 1989, le Conseil fédéral a décidé de réadapter comme suit la participation de la Suisse à quatre activités de l'Agence:

- avion spatial HERMES: augmentation de la participation à 2 %
- programme de développement d'expériences scientifiques PRODEX: accroissement de la contribution suisse de 1 mio FS en 1990 et 1991.
- programmes d'observation de la Terre et de microgravité: taux maximum de contribution de 4 %, correspondant à la part actuelle de la Suisse au PNB des Etats membres de l'Agence.

Cette réadaptation, instamment recommandée par la Commission consultative fédérale pour les affaires spatiales, répond à la nécessité d'assurer une meilleure valorisation de notre potentiel scientifique et industriel parmi les Etats membres de l'Agence. Ainsi, l'accroissement de notre contribution au programme HERMES mettra à bref délai l'industrie suisse en situation d'être associée à une série de nouveaux développements technologiques de pointe. L'augmentation de la participation aux trois autres programmes permettra notamment de garantir une meilleure prise en compte d'expériences scientifiques suisses et de renforcer les liens de collaboration entre les Hautes écoles et l'industrie.

Cette décision s'inscrit par ailleurs dans la suite logique des décisions prises les 23 janvier 1985 et 4 novembre 1987, par lesquelles le Conseil fédéral donnait son approbation au Programme spatial à long terme prévoyant

le renforcement de la coopération entre les 13 Pays membres\* de l'Agence. La confirmation de cet engagement politique de contribuer, solidairement avec les autres partenaires, à l'entreprise spatiale européenne, revêt actuellement d'autant plus d'importance que l'Europe connaît une accélération de son processus d'intégration. Dans cette perspective, l'Agence spatiale européenne doit être considérée comme l'un des éléments dynamiques essentiels de ce processus.

---

\*) Rép. féd. d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse

Examen der Schweiz unter dem Kapitalverkehrskodex der OECD (FWD)

Der OECD-Ausschuss für Kapitalverkehr und unsichtbare Transaktionen (CMIT) unterzog die Schweiz am 21.6.89 dem Examen unter dem Kapitalverkehrskodex der OECD (letztes Examen: April 1984). Er würdigte unsere liberale Haltung auf diesem Gebiet, die sich in der geringen Zahl von Vorbehalten - zurzeit sind es fünf - gegenüber den Kodexverpflichtungen widerspiegelt. Der Ausschuss zollte der fortschreitenden Liberalisierung der schweizerischen Kapitalexportpolitik Anerkennung und begrüßte unsere Bereitschaft, den Vorbehalt betreffend Finanzkredite an Devisenausländer aufzuheben. Nicht zuletzt mit Blick auf die internationale Bedeutung des schweizerischen Finanzplatzes im Emissionsbereich empfahl er im weitern eine Ueberprüfung des Vorbehalts bezüglich Wertschriftenemissionen zugunsten des Auslands, wobei er für die fiskalischen bzw. wettbewerbspolitischen Ueberlegungen (Stempelsteuer), die vorderhand einer Streichung des Vorbehalts entgegenstehen, durchaus Verständnis aufbrachte. Was die Zulassung ausländischer Wertschriften an den Schweizer Börsen anbelangt, so erachtete das CMIT den unlängst erfolgten Austritt der Nationalbank (SNB) aus der Schweizerischen Zulassungsstelle zwar als wichtige Liberalisierungsmassnahme; allerdings bleiben das Vetorecht der SNB gegenüber ausländischen Aktienplazierungen von mehr als 10 Mio.Fr. und die ungleiche Behandlung in- und ausländischer Wertpapiere bei der Börsenzulassung bestehen, so dass der entsprechende Vorbehalt vorläufig nicht aufgehoben, sondern nur in seinem Geltungsbereich begrenzt werden kann. Auf der Kapitalimportseite gaben die aus der Lex Friedrich (Immobilienverkäufe an Ausländer) resultierenden Restriktionen Anlass zu kritischen Fragen, insbesondere hinsichtlich der stufenweisen Senkung der Kontingente für Ferienappartements. Die Schweizer Delegation vermochte indes einen allzu weit gehenden Empfehlungsvorschlag zugunsten einer relativ unverbindlichen Formulierung abzuschwächen. Zu verteidigen galt es ebenfalls die kodexrelevanten Restriktionen im Filmsektor (Niederlassung ausländischer Filmverleihgesellschaften); der Ausschuss war freilich der Ansicht, die Schweizer Behörden sollten alternative (d.h. nicht-diskriminierende) Methoden zur Wahrung ihrer kulturellen Ziele prüfen. Zur Sprache kamen ferner die Reziprozitätspolitik im Bankenbereich sowie die Vinkulierungspraxis schweizerischer Unternehmen, wobei letztere - obwohl nicht direkt kodexrelevant - als wichtiges faktisches Investitionshindernis für Ausländer eingestuft wurde. Auf Vorschlag der Schweizer Delegation wird dem Aspekt privater

Restriktionen bei anderen Länderexamen künftig ebenfalls gebührende Beachtung geschenkt werden. - Ein ausführlicher Bericht über Stellenwert, Thematik und Verlauf des Examens wird nachfolgen.

NATIONALRAT  
Sommersession 1989

89.456 Dringliche Interpellation Maitre vom 6. Juni 1989

Ereignisse in China

Das Schweizervolk ist erschüttert über die Brutalität, mit der die chinesischen Machthaber die in Peking (auf dem Platz des himmlischen Friedens) friedlich demonstrierenden Bürger niederwalzen liessen.

Die unterzeichneten Mitglieder des Nationalrates stellen sich voll hinter den Protest des Bundesrates und fragen ihn an, welche weitem politischen Mittel er einzusetzen gedenkt, um dazu beizutragen, dass - auch im Interesse der ungestörten Entwicklung gegenseitiger Beziehungen - diese Schändung elementarster Menschenrechte ein Ende nimmt und diese Rechte voll respektiert werden.

Evénements survenus en Chine

Le peuple suisse est profondément ému par la brutalité avec laquelle les dirigeants chinois ont réprimé les citoyens qui manifestaient pacifiquement sur la place Tienanmen à Pékin.

Les membres soussignés du Conseil national appuyent pleinement la protestation du Conseil fédéral et lui demandent quels moyens supplémentaires il compte mettre en oeuvre pour que cette violation des droits élémentaires de l'homme prenne fin et que ces droits soient pleinement respectés, ceci également dans l'intérêt d'un développement harmonieux des relations mutuelles.

Réponse du Conseil fédéral:

M. Felber, conseiller fédéral: Qui peut aujourd'hui, dans notre monde occidental, prétendre connaître la Chine? Qui peut prétendre aujourd'hui affirmer qu'il est possible de déterminer les réactions qui naissent d'une culture et d'une tradition aussi différentes que celles du peuple chinois? Qui pouvait, il y a quelques semaines, imaginer un instant que l'homme de l'ouverture, M. Deng Xiaoping, que le monde entier saluait comme un rénovateur, qui avait été une des victimes de la Révolution culturelle au cours de laquelle il était emprisonné, deviendrait un appui certain de ceux qui ont mené la sanglante répression? Personne, je crois, objectivement.

Et nous devons, lorsque nous parlons de ce vaste Etat, de ce milliard d'habitants, garder une très grande modestie.

Hier encore, un de nos compatriotes, rentrant de Chine, affirmait aux collaborateurs de mon département s'être trouvé pendant toute la durée de ces événements, pour son travail, dans une province éloignée de Pékin et n'avoir découvert ce qui s'était passé que lors de son retour, alors que la vie quotidienne continuait de se dérouler sans accroc, sans sursauts, à l'intérieur de la petite ville dans laquelle il était en séjour.

Voilà les questions que nous devons chaque jour nous poser lorsque nous essayons d'analyser les événements qui se sont déroulés en Chine.

Par sa déclaration du 5 juin 1989, relative à ces événements tragiques, le Conseil fédéral a exprimé sa réprobation mais aussi l'émotion que ressentait le peuple suisse, un pays comme le nôtre, à l'égard d'un pays comme la Chine, énorme, mais dans lequel nous avions placé beaucoup d'espoir et qui sombre brutalement, soudainement, dans la violence. La décision que le Conseil fédéral a prise ensuite d'interdire l'exportation d'armes vers la Chine est une suite logique des événements et une mesure parfaitement conforme à notre législation en la matière. Toute autre mesure, dans l'état de confusion qui régnait alors et qui règne encore - il n'y a pas de jours où les renseignements que nous obtenons contredisent ceux de la veille - se serait sans doute avérée prématurée.

Nous sommes reconnaissants aux entreprises suisses, comme les agences de voyage, les entreprises d'électricité, qui, d'elles-mêmes, respectant la moralité et la volonté du peuple suisse de marquer sa réprobation, ont décidé spontanément d'interrompre les discussions ou les relations qu'elles avaient nouées avec la Chine.

L'escalade de la répression n'est hélas pas terminée. Elle vient d'atteindre un nouveau degré avec l'exécution, hier, des trois condamnés à mort de Shanghai, et tout à l'heure, jeudi matin, heure chinoise, de sept des huit condamnés à mort de Pékin. Cela encore nous interpelle et nous choque.

Vendredi dernier, nous avons fait convoquer l'ambassadeur de Chine à Berne pour lui demander d'intervenir rapidement auprès de son gouvernement. Au nom des principes humanitaires les plus élémentaires, nous lui avons exprimé notre préoccupation et demandé que les peines soient commuées et que la vie des condamnés soit épargnée.

M. Felber, conseiller fédéral: La Suisse, aujourd'hui encore, en appelle à la clémence - est-ce encore utile - des autorités chinoises, en souhaitant, en espérant qu'elles sauront faire preuve de modération et aussi de magnanimité. Nous sommes convaincus que la violence dans un tel contexte ne peut qu'aggraver les tensions. Il faut respecter les droits fondamentaux de l'individu, notamment le droit à un jugement équitable, le droit à un traitement humain. Et de nombreuses personnes, plus de 1000, récemment enfermées et aujourd'hui détenues ont droit à ce respect.

Le Conseil fédéral tient à rappeler toute l'importance qu'il accorde aux relations que notre pays a tissées, a liées avec la République populaire de Chine. Nous ne pouvons pas ignorer un peuple d'un milliard d'habitants. Nous avons été un des premiers pays occidentaux, probablement le troisième, à reconnaître l'existence, en janvier 1950, de l'Etat République populaire de Chine. Ces relations ne peuvent pas sans autre être remises en cause. La gravité de la situation actuelle nous affecte d'autant plus que nos relations avec la Chine se sont développées progressivement pour s'intensifier considérablement dans tous les domaines au cours de ces quinze dernières années, alors que notre dialogue bilatéral avec Pékin s'approfondissait. L'avenir de la Chine est un facteur déterminant dans la stabilité de l'Asie et du monde. Cet avenir nous concerne tous et nous devons suivre ce qui se passe dans ce grand pays avec beaucoup d'attention.

Le Conseil fédéral exprime l'espoir que la politique d'ouverture, la politique de réforme qui a été si fructueuse et qui est à l'origine du développement substantiel des relations de la Chine avec l'ensemble du monde et plus particulièrement du monde occidental, puisse être reprise. Nous savons cependant qu'il n'est pas possible d'ouvrir un pays aux relations culturelles avec le monde, d'ouvrir un pays dans le domaine des relations économiques sans que cela entraîne en même temps une nécessaire transformation des structures politiques. Cela n'a pas été fait en Chine. Nous le constatons hélas durement aujourd'hui.

Nous ne souhaitons pas brader l'acquis par des mesures hâtives. Nous sommes persuadés que la politique d'ouverture reprendra, et nous sommes également persuadés, personne n'étant éternel, que les revendications parfaitement justifiées du peuple chinois, de ses intellectuels, de ses ouvriers, de ses étudiants, ne seront pas oubliés et que prochainement, dans un avenir qu'hélas nous ne pouvons pas déterminer avec précision, ces revendications seront de nouveau à l'ordre du jour en Chine. A travers nos interventions et les vôtres, Mesdames et Messieurs, nous ne condamnons ni la Chine ni le peuple chinois, mais nous réprouvons l'utilisation par certains dirigeants du Parti communiste chinois de l'armée pour écraser une population civile. Nous réprouvons et condamnons aussi la répression systématique de l'opposition telle qu'elle vient d'être engagée par des dirigeants qui, encore une fois, n'ont pas accepté la voie du dialogue démocratique et qui utilisent aujourd'hui - ce qui est facile, dans un pays aussi vaste - la désinformation pour justifier leurs actes auprès de leur population. (Applaudissements)

(Discussion)

M. Felber, conseiller fédéral: Je conclus cette discussion en remerciant les orateurs d'avoir fait part de leur inquiétude et de leurs impressions, mais surtout d'avoir réussi à mener un débat sur le problème de la Chine avec une certaine unanimité. En effet, dès le moment où l'on va tenter de témoigner non seulement à la population suisse mais aux autorités et au peuple chinois nos inquiétudes, nos appréhensions et notre réprobation à l'égard de ce qui s'est passé, il est indispensable que tout le monde soit d'accord. Je vous remercie aussi d'avoir compris et d'avoir soutenu le Conseil fédéral lorsqu'il déclare qu'il n'est pas question de rompre les relations établies longtemps et quelquefois difficilement avec la Chine.

Nous pouvons vous assurer que nous interviendrons chaque fois que cela nous sera possible, afin de réitérer notre réprobation à l'encontre de ces événements. Nous suivrons avec attention les démarches des autres Etats occidentaux pour, le cas échéant, nous associer à certaines d'entre elles, mais nous pouvons affirmer aujourd'hui qu'aucun pays, pas plus les Etats-Unis que les Etats européens, n'a imaginé de stratégie différente de celle que nous exposons. Chacun a à peu près défini une position identique: réprobation mais pas rupture. Quant au plan des engagements publics suisses en Chine, nous vous rappelons qu'il est particulièrement faible. Il y a des engagements dans le domaine de la coopération au développement, qui s'élèvent en tout et pour tout à 6 millions de francs pour 1,1 milliard d'habitants. Remarquez la petitesse de cet effort! Ces engagements ont été pris, les projets sont en cours de terminaison et nous n'allons pas les stopper. En revanche, les nouveaux projets seront réévalués afin de nous permettre de tenir éventuellement compte des circonstances nouvelles qui peuvent se présenter.

Dans le domaine des crédits mixtes, le problème est semblable. Deux crédits mixtes ont été accordés à la Chine, l'un de 80 millions et l'autre de 100 millions de francs suisses. Avec ces crédits et par le biais de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures et du Département des affaires

étrangères, la Confédération a cherché à implanter, à développer ou à moderniser de toutes petites unités industrielles dans les provinces chinoises. Nous estimons que la plupart des habitants des provinces touchées par nos projets n'ont même pas été informés le jour même de ce qui s'était déroulé à Pékin. Là aussi, nous pensons pouvoir terminer les projets en cours, qui sont destinés à améliorer le sort de la population et des ouvriers de ces contrées.

Après les interventions de M. Bonny et l'approbation de Mme Grendelmeier, nous pouvons recommander que la proposition que vous présentez, Madame, soit une lettre adressée au Parlement chinois. Nous évitons ainsi de "discutailier" sur les compétences réciproques du Parlement et du Conseil fédéral. Cela dit, il est évident que le gouvernement sera très jaloux de ses compétences.

Conseil nationalRéponse orale

88.329 Motion Ziegler du 2 mars 1988  
République socialiste du Vietnam. Relations

---

Après 31 ans de guerre et des dévastations terribles, la République socialiste du Vietnam continue - 13 ans après la libération de Saïgon et la réunification du pays - d'être soumise au blocus occidental. Contrairement à ce que font des pays comme la Suède, la République fédérale allemande par exemple, la Suisse se soumet passivement à l'ordre de boycottage américain.

Le Conseil fédéral est invité :

1. A procéder sans tarder à l'ouverture d'une ambassade à Hanoï et d'un consulat à Ho-Chin-Minh-Ville (ex-Saïgon).
2. A accorder des crédits d'aide humanitaire et de coopération technique aux organisations d'entraide suisses - Centrale sanitaire, HEKS, Pain pour le prochain, Terre des Hommes - désirant aider par des projets concrets certaines couches particulièrement défavorisées du peuple vietnamien (enfants mutilés, blessés de guerre, paysans victimes des défoliants, etc.)
3. A mettre les entreprises suisses désireuses d'investir ou de commercer au Vietnam au bénéfice de la garantie fédérale à l'investissement et de la garantie fédérale à l'exportation.

Réponse du Conseil fédéral:

M. Felber, conseiller fédéral: J'aimerais d'emblée vous rassurer. Monsieur Ziegler, je regrette, mais je ne vais pas m'excuser des mesures qui ont été prises par le Conseil fédéral qui, comme j'espère vous le démontrer, nous paraissent encore aujourd'hui parfaitement justifiées. Je le ferai d'autant moins que, contrairement à votre affirmation, la Suisse n'a pas rompu ses relations avec le Vietnam. Elle a retiré son personnel diplomatique à Hanoï et cela pour les raisons suivantes: A fin 1985, le Conseil fédéral a décidé de fermer provisoirement son ambassade, ce qui indique bien la volonté d'analyser la situation dans son évolution. En effet, il existait un problème de restrictions budgétaires, général sans doute, et de blocage du personnel qui a d'ailleurs été imposé par le Parlement et qui nous a obligés à réexaminer la totalité de la distribution de notre personnel diplomatique dans les diverses représentations suisses à l'étranger. A la même époque, nous avons fermé notre ambassade à Kigali et celle d'Hanoï au Vietnam.

La décision concernant le Vietnam a surtout été justifiée par la quasi impossibilité qu'il y avait pour nos agents d'avoir accès aux personnalités importantes du régime alors en place. Ils étaient pratiquement condamnés à l'inactivité. Enfin, le niveau de nos relations bilatérales était extrêmement faible, tant sur le plan économique que culturel, et cela ne justifiait pas la présence d'agents diplomatiques vivant nécessairement, comme tout le monde au Vietnam, dans des conditions difficiles. Nous avons donc chargé notre ambassadeur en Thaïlande de représenter la Suisse à Hanoï. Certaines de ces raisons existent toujours, mais nous sommes aujourd'hui persuadés que la situation évolue d'une manière positive. Plusieurs signes ont été perçus par le Conseil fédéral et cela nous encourage à réanalyser complètement ce problème.

En ce qui concerne l'aide humanitaire et la coopération au développement en faveur d'organisations d'entraide suisses, nous avons décidé en 1980 déjà de suspendre l'aide à des projets de coopération pour les motifs suivants: inobservation des droits de l'homme, internationalisation de la crise au Cambodge avec

les conséquences que vous connaissez. Les moyens mis à disposition par la Confédération ne nous donnaient pas la possibilité d'analyser et de suivre les projets. Par conséquent, le contrôle de l'utilisation de nos moyens ne pouvait pas être assuré. Les récentes demandes du gouvernement vietnamien nous laissent entendre que ces problèmes aussi pourraient être résolus.

Or, le seul fait, Monsieur Ziegler, que l'on nous dise qu'aujourd'hui on est d'accord de reprendre la discussion et de réexaminer la façon dont la Suisse et ses organismes travaillent dans la coopération au développement prouve bien que les Vietnamiens admettent également qu'ils nous ont particulièrement gênés dans ce problème.

Nous avons donc constaté un certain nombre de signes positifs qui ont d'ailleurs été confirmés lors d'une première mission au Vietnam en avril 1987, mission à laquelle participaient des organismes suisses tels que Pain pour le prochain et l'Entraide protestante de la Suisse. Cette mission était conduite par l'ancien conseiller aux Etats M. Belser, de Bâle-Campagne. Nous avons reçu de cette mission un rapport, nous avons tenu compte de ses constatations, et les oeuvres d'entraide qui se sont rendues au Vietnam ont proposé à la DDA de reprendre le financement de leurs contributions. Nous avons, dès cette époque, répondu affirmativement et nous avons déjà commencé à accorder des contributions à des projets gérés par des partenaires locaux. Deux demandes avaient déjà été agréées et ont été faites à la fin de 1987. Nous attendons donc maintenant des propositions très précises concernant l'aide suisse à la coopération au développement de la part du gouvernement vietnamien.

Je rappelle que j'ai personnellement rencontré, la semaine dernière à Genève, le ministre vietnamien des affaires étrangères, avec lequel j'ai pu m'entretenir précisément de ces problèmes. Il n'y a pas de hâte dans le gouvernement vietnamien, qui souhaite simplement l'établissement de relations un peu plus étroites.

En ce qui concerne la garantie des risques aux investissements et à l'exportation, au cours des dernières années, plusieurs garanties pour des risques à l'exportation ont été accordées au

Vietnam pour des montants que nous considérons toutefois comme modestes. Nous n'avons pas, pour le moment, de demandes concernant des risques aux investissements.

Ces raisons sont telles que notre département analyse de très près l'évolution de la situation et prend contact avec les autres pays se trouvant dans la même situation que nous. Nous n'avons pas vendu notre ambassade ; nous l'avons simplement quittée et d'autres ont pu la louer ou la racheter. Le Conseil fédéral discutera très prochainement, sur la base des informations qui lui seront fournies, de la possibilité de rouvrir une ambassade au Vietnam. Encore une fois, cette solution est liée à la possibilité d'un travail efficace de nos agents diplomatiques et des coopérateurs au développement ainsi que d'une évolution politique favorable telle qu'elle nous est annoncée.

C'est pourquoi le Conseil fédéral est prêt à accepter la motion de M. Ziegler sous la forme d'un postulat, nous laissant ainsi, comme nous l'avons toujours déclaré, le soin de choisir le moment où nous pourrions intervenir valablement.

K. Jacobi



Referenzen und Initialen

Adresse (für Telex an Dritte)

p.B.58.06.4 - DY/RJ

Chiffriert

Priorität

Faktura

Text erg.

F. I.

Absender

Seite-Nr.

Secrétariat pol.

1

Ja

Nein

Norm.

Dring.

Flash

Empfängercode    Empfängercode    Empfängercode    Empfängercode    Empfängercode    Empfängercode

wochentx

\*\*\*

Directives politiques hebdomadaires no 21 du 26.6.89

- I. Chine / Débat Conseil national (Interpellation urgent Maître)
- II. KSZE: Konferenz ueber die menschliche Dimension, Pariser Treffen
- III. Afrique du Sud

I. Chine / Débat Conseil national (Interpellation urgente Maître)

Position Conseil fédéral a été très bien accueillie et Chef Département applaudi. Recevrez par courrier texte réponse dont points forts sont les suivants:

1. Réprobation violence et consternation devant escalade répression, notamment condamnations à mort et premières exécutions, appel à la clémence et à la modération, au respect des droits de l'homme, en particulier du droit des nombreuses personnes récemment détenues à un jugement équitable et à un traitement humain.

2. Importance de nos relations avec la Chine que ne souhaitons pas remettre en cause par mesures hâtives: crédits mixtes (180 mio) et projets développement (modestes) engagés seront honorés, nouveaux engagements réexaminés.

26.6.89

Date

Vision

30 41

Telex

Referenzen und Initialen


Adresse (für Telex an Dritte)


Chiffriert

Ja

Nein

Priorität

Norm.

Dring.

Flash

Faktura

Text erg.

F.I.

Absender

Seite-Nr.

2

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

--	--	--	--	--	--

3. Espoir de voir poursuivie politique d'ouverture et de réforme.  
(Le nouveau Secrétaire général du PC chinois, Jiang Zemin, appartient aux réformistes prudents.)

Malgré inévitables critiques et demandes sanctions économiques et diplomatiques, débat a présenté certain consensus autour formule "réprobation, non rupture".

Résolution présentée par fraction LdI/PDC a été adoptée (63 voix contre 32) qui prévoit envoi déclaration du Conseil national au Parlement chinois exprimant consternation et demandant clémence aux autorités chinoises.

II. KSZE: Konferenz ueber die menschliche Dimension (KMD), Pariser Treffen, 30. Mai - 23. Juni 1989

Am 23. Juni 1989 ist in Paris nach vierwoechiger Dauer das erste Treffen der KMD zu Ende gegangen. Das Treffen hat seinen Zweck in verschiedener Hinsicht erfullt:

- Es hat Gelegenheit geboten, eine erste Bilanz bezueglich die Einhaltung der in Wien eingegangenen Verpflichtungen zu ziehen. Diese Bilanz zeigt deutlich, dass gewisse Fortschritte zu verzeichnen sind, dass aber noch grosse Anstrengungen erforderlich sind, um den im Wiener Dokument enthaltenen Bestimmungen gerecht zu werden.

Datum: 26.6.89

Tel. intern 30.41

Referenzen und Initialen


Adresse (für Telex an Dritte)


Chiffriert

Ja

Nein

Priorität

Norm.

Dring.

Flash

Faktura

Text erg.

F. I.

Absender

Seite-Nr.

3

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

--	--	--	--	--	--	--

- Das Treffen hat es der schweizerischen Delegation erlaubt, bei verschiedenen Delegationen sich fuer die Loesung humanitaerer Faelle einzusetzen (DDR, CSSR, UdSSR, Rumaenien, Jugoslawien. Details folgen im Schlussbericht). Davon konnten rund ein Drittel geloest werden.

- Das Pariser Treffen hat zudem den Rahmen geboten, durch die Einbringung formeller Vorschlaege das Terrain fuer neue, in die Zukunft gerichtete Ideen und Massnahmen vorzubereiten und auf deren potentielle Konsensfaehigkeit hin zu testen. Die Treffen in Kopenhagen 1990 und in Moskau 1991 werden Gelegenheit bieten, diese Vorschlaege weiterzuverfolgen.

### III. Afrique du Sud

Ministre sud-africain de Klerk, pressenti comme prochain président de la RAS, fait actuellement tournée en Europe. A l'occasion de son passage à Zurich, il aura aujourd'hui entretien avec Secrétaire d'Etat Jacobi.

Cet entretien s'inscrit dans l'esprit des rencontres bilatérales précédentes. Il a pour but de garder le contact avec les autorités sud-africaines, de poursuivre le dialogue et de réitérer la position de notre pays. Il donnera aussi lieu à un échange de vues sur les développements en Namibie. Jacobi

////

Date: 26.6.89

Visum:

Re: 30.41

Referenzen und Initialen


Adresse (für Telex an Dritte)


Chiffriert

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

Ja      Nein

Priorität

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	--------------------------

Norm.    Dring.    Flash

Faktura

<input type="checkbox"/>
--------------------------

Text erg.

<input type="checkbox"/>
--------------------------

F. I.

<input type="checkbox"/>
--------------------------

Absender

--

Seite-Nr.

4

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Copie : BRF/JAC/DY

NNNN

Datum: 26.6.89

Tel. intern 30.41

L.A. 22.14.7.3.

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT FUER  
AUSWAERTIGE ANGELEGENHEITEN  
Presse- und Informationsdienst

Bern, den 27.6.1989

Interne Verteilerliste + dipl Vertretungen

Betrifft: IH 26/88 + DP 21/89

CK 27. Juni 89 16

Departementsvorsteher		BRF
Dipl. Sekretär	Hr. Combernous	CD
pers. Mitarbeiterin	Frau Hanselmann	HMG
Generalsekretariat	Hr. Schaller	SRU
Politischer Direktor, Staatssekretär	Hr. Jacobi	JAC
Sekretariat Staatssekretär	Hr. Kupfer	KU
Protokoll	Botschafter Dayer	DD
Politisches Sekretariat	Botschafter Ducrey	DY
Politischer Dokumentationsdienst, Kanzlei pol. Sekretariat		W 338
KSZE-Dienst	Botschafter Schenk	SBL
Politische Sonderfragen	Minister von Arx	AX
Finanz- und Wirtschaftsdienst	Minister Lautenberg Hr. Fivat	LA FIV
Pol. Abteilung I	Botschafter Staehelin Hr. Pedotti Hr. Pardo	SIN PGF PR
Dienst Frankophonie	Hr. De Dardel	DJ
Europarat	Hr. Richard	RA
Pol. Abteilung II	Botschafter Ruegg Frau Favre	RUE FE
Sektion f. kons. Schutz	Hr. Robert	RO
Auslandschweizersekretariat	Minister Fetscherin	FN
Koordinator Internationale Flüchtlingspolitik	Botschafter Weiersmüller	WER
Fremde Interessen	Hr. Ghisler	GH
Direktion f. int. Organisationen	Botschafter Keusch Minister Erard Minister Gyger	KJP ER GWB
Sektion Vereinte Nationen und intern. Organisationen	Hr. Hofer	HER
Berater für europäische Weltraumzusammenarbeit	Hr. Creola	CRE
Sektion intern. wissenschaftliche Angelegenheiten	Hr. Hofmann	HOF

Sektion für intern. Umweltangelegenheiten	Hr. Schmid	SCW
Sektion f. kulturelle und UNESCO- Angelegenheiten	Hr. Luciri	LC
Sekretariat der nationalen schweiz. UNESCO-Kommission	Hr. Theurillat	TB
Direktion für Völkerrecht	Botschafter Krafft Minister Stettler Minister Godet	KT STR GT
Sektion Völkerrecht	Hr. Spinner	SPI
Sektion Entschädigungsabkommen	Hr. Bühler	BC
Sektion Staatsverträge	Hr. Rubin	RC
Sektion Landesgrenze- und Nachbarrecht	Hr. Dubois	DS
Sektion Verkehr Seeschiffahrtsamt Basel	Direktor Hulliger Stellvertr. Direktor Haenggi	HG
DVA	Botschafter Manz Frau Krieg	MA KRI
Sicherheitsbeauftragter	Hr. Iten	IT
Sektion Rekrutierung und Ausbildung des Personals	Hr. von Graffenried	GRP
Personalsektion	Hr. Brogini/Hr. Reich	BRO/RE
Sektion Buchhaltung und Informatik	Hr. Savoye	SAV
D. f. verw. rechtl. Angelegenheiten	Hr. Doswald	DW
Sektion Bezüge und Zulagen Verwaltungsinspektorat	Hr. Trinkler Hr. Castelli	TK CS
Kuriersektion	Hr. Schweizer	SRJ
Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe	Botschafter Staehelin	SFR
Stellvertr. Direktor	Hr. Wilhelm	WM
Delegierter für Katastrophenhilfe im Ausland	Hr. Rädersdorf	RAE
Vizedirektor	Hr. Giovannini Hr. Dannecker	GI/ DAN
Informationsdienst	Hr. Beti	BEI
Multilaterale Angelegenheiten	Hr. Pasquier	PA
Sektion human. Nahrungsmittelhilfe	Frau Schelling R.	SGR
Forschung und Politik	Hr. Melzer	MEL
Integrationsbüro EDA/EVD	Botschafter Kellenberger	Ke
CH-91	Botschafter Vallon	VAL
Zentralstelle Gute Dienste	Hr. Bill	BH

## + Vertrauliche Umschläge:

- Hr. Lorétan, Bundeshaus-West, W 134
- Seeschiffahrtsamt, Basel
- Botschafter Raymond Probst, Brunnaderstr. 76, Bern  
(durch Chauffeur zugestellt)

Per Kurier an die diplomatischen Vertretungen in:

Abidjan		Panama
Abu Dhabi		<u>Panmunjom</u>
Addis Abeba	Hamburg	Paris (3)
Akkra	Hanoi	Prag
Alger	Harare	Pretoria
Amman	Havanna	Quito
Amsterdam	Helsinki	Rabat
Ankara	Hong Kong	Rio de Janeiro
Antananarive	Houston	Rom
<u>Asuncion</u>	Islamabad	San Francisco
Athen	Istanbul	San José
Atlanta	Jakarta	Santiago de Chile
Bagdad	Johannesburg	Sao Paulo
Bangkok	Kairo	Singapur
Barcelona	Karachi	Sofia
Beijing	<u>Khartoum</u>	Stockholm
<u>Beirut</u> NIKOSIA	Kigali	Strassburg+Europarat
Belgrad	Kinshasa	Stuttgart
Berlin/BRD	Kopenhagen	Seoul
Berlin/DDR	Kuala Lumpur	Sydney
Bogota	Kuwait	Teheran + Fremde Interessen
Bombay	Lagos	Tel-Aviv
Bonn	La Paz	Tokio
Bordeaux	Lima	Toronto
Brasilia	Lissabon	Tripolis
Brüssel+Mission	London	Tunis
Budapest	Los Angeles	Vancouver
Buenos Aires	<u>Luanda</u>	Warschau
Bukarest	Luxembourg	Washington
Canberra	Lyon	Wellington
Caracas	Madrid	Wien
Chicago	Mailand	Yaoundé
Colombo	Manchester	Zagreb
<u>Conakry</u>	Manila	Riad
Dakar	<u>Maputo</u>	+ Mission permanente de la Suisse auprès des O.I., Wien
Damaskus	Marseille	
Dar es Salaam	Melbourne	
Den Haag	Mexiko	
Dhaka	Montreal	
Djeddah	Monrovia	
Dublin	Montevideo	
Düsseldorf	Moskau	
Frankfurt a/Main	München	
Genua	Nairobi	
Guatemala	New Delhi	
	New York, UNO+GK	
	Osaka	
	Oslo	
	Ottawa	

Diverse:

- Genf, OI
- R. Mantelli, BAWI
- Divisionär Petitpierre, EMD
- R. Probst, BE (ehem. Staatssekretär)
- interne Verteilerliste
- IH+DP